
CATALOGUE DES FORMATIONS

AU SERVICE DES ÉLU(E)S
EN CHARGE DU SPORT

1^{ER} SEMESTRE 2024

FINANCEMENT | RESPONSABILITÉ | POLITIQUE SPORTIVE | EMPLOI &
DYNAMIQUE LOCALE | SPORT & ENVIRONNEMENT | PUBLICS SPÉCIFIQUES

CALENDRIER

Liste des formations
1^{er} semestre 2024



INTRODUCTION

L'organisme de formation ANDES



LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le droit à la formation des élu(e)s locaux

Formation financée par les collectivités

DIF élus (DIFE) : Droit Individuel à la formation des élu(e)s locaux.

Résumé : comment suivre une formation relative à l'exercice de son mandat

NOUVEAU

CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNEL

ANDES X OLBIA FORMATION

LES THÉMATIQUES DES FORMATIONS



Développer la pratique parasport inclusive
dans ma commune ?

.....

Quels financements possibles
pour mon équipement sportif ?

.....

Comment développer une politique
de Sport-Santé ?

.....

Ecole active et sportive,
comment s'approprier les enjeux ?

.....

Quels financements possibles
pour mon équipement sportif ?

.....

Quelles solutions d'économies sont possibles
pour mes équipements sportifs ?

.....

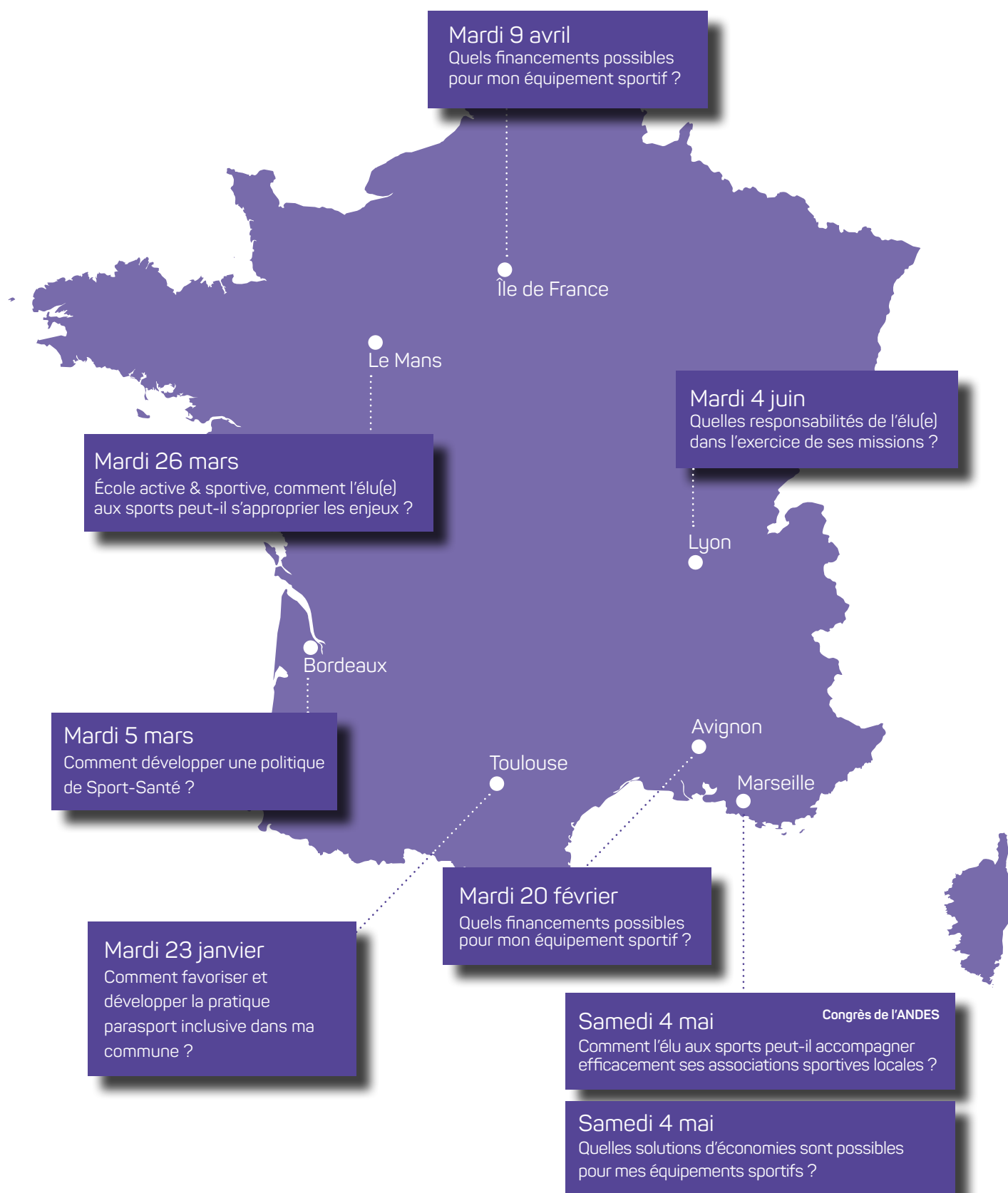
Comment accompagner efficacement
ses associations sportives locales ?

.....

Quelles sont les responsabilités de l'él(u)e
dans l'exercice de ses missions ?



Cliquez
sur l'item
de votre
choix



L'organisme de formation ANDES

Le rôle et la place des activités physiques et sportives dans la société est de plus en plus prégnant. Les enjeux transversaux du sport, en matière de social, d'éducation, de santé mais aussi d'attractivité des territoires ont toute leur place dans le débat la politique de la cité. Au-delà, les attentes, la « façon de consommer le sport », la nature des activités mais aussi les équipements sportifs évoluent constamment. Les collectivités locales, en tant que premier financeur du sport en France, se doivent d'être dans une posture d'adaptation, et de réflexion constante pour faire évoluer leur politique sportive afin de répondre aux besoins de leurs concitoyens.

Pour les aider dans la mise en place de leur politique sportive et plus globalement dans leur quotidien, l'ANDES a choisi depuis 25 ans de les accompagner en leur proposant tout un panel de services, d'outil et d'expertises techniques pour la réalisation de leurs projets sportifs. Présente en France métropolitaine et en Outre-mer, le réseau ainsi constitué de près de 8 000 villes et intercommunalités, alimente continuellement le centre de ressources de partages d'expériences et contribue à renforcer l'expertise technique des dossiers thématiques traités.

C'est tout naturellement que l'ANDES a fait le choix de se positionner comme organisme de formation, permettant à ses adhérents mais aussi à tout élu le souhaitant de bénéficier d'un accompagnement adapté et personnalisé tout au long du mandat. En effet, forte de son expérience et des formateurs sollicités (au sein de son réseau ou extérieur), l'ANDES vous propose de bénéficier d'une offre de formation élargie, vous apportant des clés de compréhension, des outils et des connaissances techniques et juridiques pour favoriser la mise en oeuvre opérationnelle de vos actions et projets. C'est également un moyen de pouvoir partager son expérience personnelle avec des collègues élu(e)s et de se créer un réseau d'entraide.

Depuis 2022, une centaine d'élus locaux nous font confiance annuellement en nous accordant leur montée en compétence et leurs connaissances au cours d'une des nombreuses formations organisées sur le territoire français. Dans la dernière ligne droite de votre mandat d'élu (2026), l'ANDES Formation vous propose ses thématiques fondamentales au cours de ce 1^{er} semestre, avant pour la fin d'année de vous proposer de nouvelles offres de formation autour du bilan de vos projets et de votre mandat.

Mes cher(e)s collègues,

Édito

L'année 2024 sera une période exceptionnelle pour le sport français, avec bien évidemment en ligne de mire les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Au-delà de cet événement planétaire, nous élus aux sports, nous basculerons cette année vers la 2^{ème} moitié du mandat électoral. Après une 1^{ère} moitié marquée par la crise du COVID et l'urgence énergétique, nous devons poursuivre nos actions tout en se tournant vers la fin de notre mandat et en se projetant au-delà de 2026.

L'ANDES assurera comme à son habitude cette bascule en continuant à vous accompagner au quotidien pour répondre à vos problématiques et à vos projets. Avec le renouvellement en fin d'année 2023 et pour une durée de 4 ans, de son agrément pour la formation des élu(e)s en charge des sports, notre centre de formation participera à cet accompagnement et à votre montée en compétence. En effet, cette prestation complémentaire est destinée à vous proposer un service pratico-pratique, de qualité et au plus près de vos besoins et de votre territoire.

Notre expertise de 25 ans auprès des collectivités locales, nous permet aujourd'hui de vous offrir un catalogue de formation cohérent et adapté à vos réalités et à vos situations diverses du quotidien. Pour cette année 2024, nos formations seront dispensées dans tout l'Hexagone, permettant au plus grand nombre d'entre vous d'accéder facilement à l'une d'entre-elles.

Au-delà des contenus abordés, nos formations privilégient des temps d'échanges et de partage d'expérience. Conception de politique sportive, publics spécifiques, sport-santé, financement des équipements sportifs et gestion des associations sont nos thématiques phares. Nous n'oublierons pas au cours de cette année 2024 les thématiques d'actualité et la projection vers la fin de votre mandat d'élu afin d'engager une démarche d'évaluation de vos actions et de communication auprès des acteurs du territoire.

Le service formation de l'ANDES reste à votre disposition pour échanger sur vos besoins en matière de formation, je vous incite, de facto à prendre attache auprès de notre chargé de formation Jérôme PY en le contactant à l'adresse : formation@andes.fr. Je vous souhaite à toutes et tous, de belles formations !

Patrick APPERE,
Président de l'ANDES

Le droit à la formation des élu(e)s locaux

L'organisme de formation ANDES est agréé par le Ministère de la Cohésion des Territoires pour la formation des élu(e)s locaux pour la période 2023 à 2027.

À ce titre, **tous les frais engagés* par l'élu(e) participant à une session de formation sont éligibles au DIFE**. L'élu(e) peut également faire une demande de remboursement auprès de la Caisse des Dépôts afin de profiter de son compte « DIF élus » (cf note explicative et formulaire de demande).

Les formations éligibles :

- Les formations relatives à l'exercice du mandat, pour lequel les organismes qui dispensent les formations doivent être agréées par le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations contribuant à la réinsertion professionnelle des élu(e)s, dont les critères d'éligibilités sont celles du Compte Personnelle de Formation (CPF).

Pour rappel, la durée maximale du « congé formation » de l'élu(e) est de **18 jours** pour toute la durée de son mandat.

Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat

Loi n°2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes

Pour la prise en charge de la formation souhaitée, l'élu(e) en charge du Sport peut mobiliser différents financements :

- **Le financement par sa collectivité**
- **Le Droit Individuel à la Formation des élu(e)s (DIFE)**



Comment s'inscrire aux formations ANDES ?

Pour s'inscrire aux formations proposées par l'ANDES, suivez les étapes ci-dessous :

Prendre contact avec notre organisme de formation ANDES

Jérôme PY, Chargé de mission «Formations» | 06 59 46 46 91 | 05 34 43 05 18 | formation@andes.fr

Compléter le formulaire d'inscription transmis et le retourner au référent formation ANDES

En fonction du mode de financement choisi :

- **Financement collectivité** : retour devis et convention signée
- **Mobilisation du DIFE** : démarche sur espace www.moncompteformation.gouv.fr
- **Financement personnel** : retour contrat et devis signé

Réception de la convocation par mail (consultez vos mails une dizaine de jours avant la date de la formation)



Quels tarifs ?

Adhérents : 300 € la journée en présentiel

Non-adhérents : 400 € la journée en présentiel

La formation financée par sa collectivité

Le budget formation des élus constitue **une dépense obligatoire de la collectivité ou de l'EPCI**. À ce titre un budget annuel de formation des élus est établi.

Elu.e.s concerné.e.s :

Les droits à la formation sont ouverts à l'ensemble des élu(e)s des collectivités ou des EPCI.

Montant des crédits formations :

Entre 2% et 20% de l'enveloppe indemnitaire du conseil municipal ou de l'inter communauté

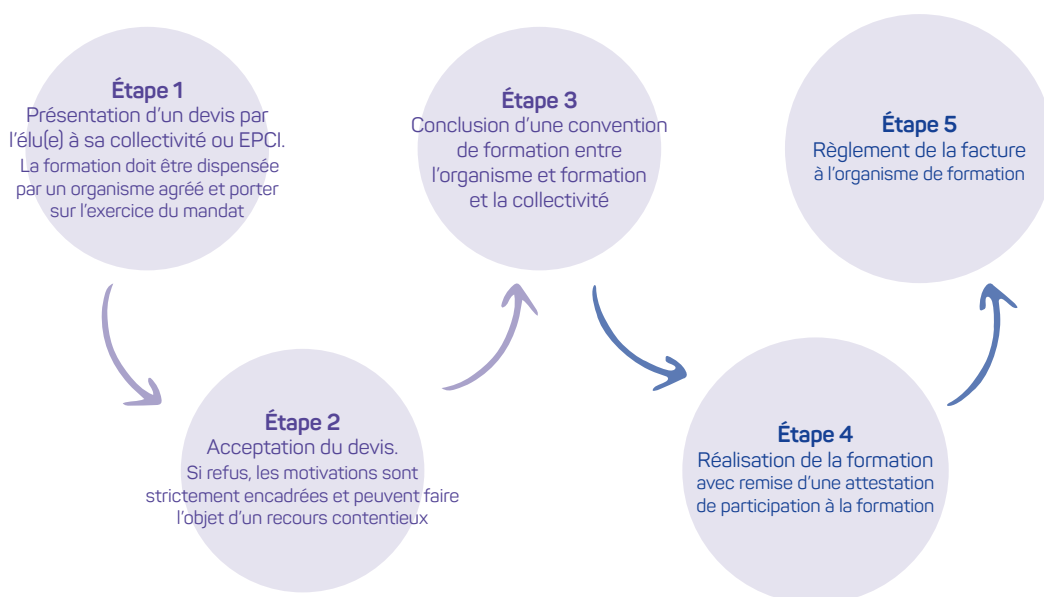
Frais de formation pris en charge :

- Frais de déplacement (trajet, hébergement, restauration)
- Frais pédagogique
- Compensation perte de revenu (plafonnée à 18 fois 8 heures, à 1 fois et demi la valeur horaire du SMIC, par élu.e et pour la durée du mandat)

Durée du congé formation :

La durée du congé pour formation est de **18 jours pour la durée du mandat**, quel que soit le nombre de mandats que l'élu détient. Le congé est renouvelable en cas de réélection.

Procédure



Avant la formation

- 1 Inscription à la formation auprès de l'organisme
- 2 Etablissement d'un devis par l'organisme, que l'élue doit retourner signer avec l'intitulé « bon pour accord » et le cachet de la collectivité
- 3 Envoi de la convention de formation (en 2 exemplaires) entre l'organisme et la collectivité. Cette dernière doit la retourner signée à l'organisme et garder son exemplaire.

À la fin de la formation

- 4 Envoi de la facture, avec attestation de présence + copie feuille émargement
- 5 Règlement de la facture par virement bancaire à l'organisme

Le Droit Individuel à la Formation des Élu(e)s (DIFE)

Il doit permettre à chaque élu(e) d'améliorer ses compétences liées au mandat et/ou à son employabilité future (démarche personnelle sur laquelle la collectivité n'est pas informée).

Formations éligibles

- Les formations relatives à l'exercice du mandat, pour lequel les organismes qui dispensent les formations doivent être agréées par le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales.
- Les formations contribuant à la réinsertion professionnelle des élu(e)s, dont les critères d'éligibilités sont celles du Compte Personnel de Formation (CPF).



Mobiliser le compte formation élu.e :

Depuis janvier 2022, il suffit à l'élu(e) de s'identifier sur la plateforme : moncompteformation.gouv.fr. Pour s'identifier, depuis le 25 octobre 2022, il sera nécessaire de créer une identité numérique « France connect+ » via le site <https://lidentitenumerique.laposte.fr/>. France Connect + est une version plus sécurisée de France Connect. Elle est destinée à accéder à des démarches plus sensibles.

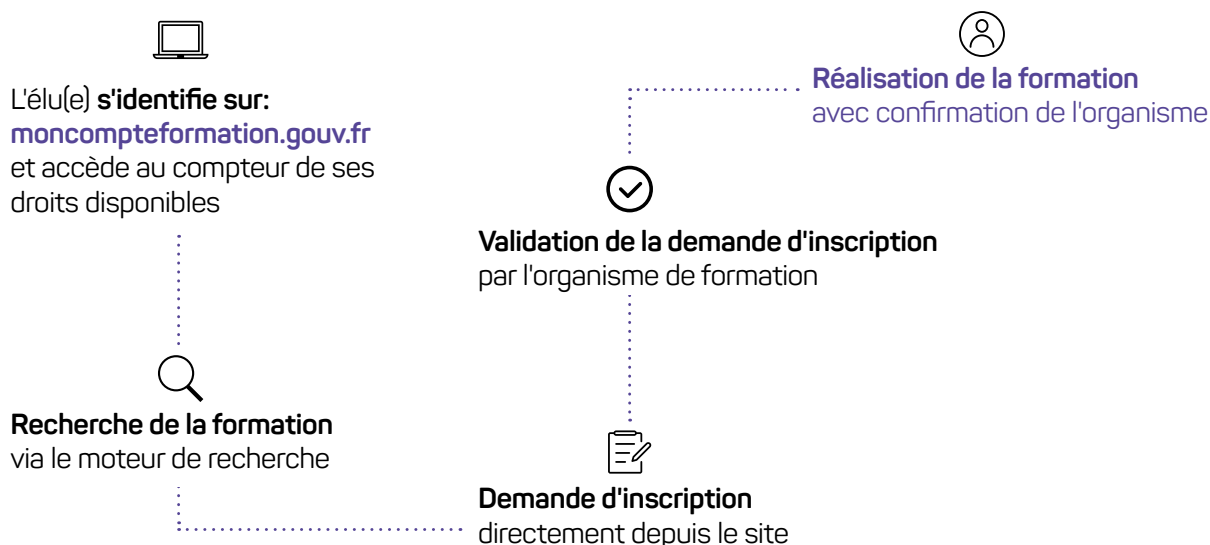
FranceConnect+, comment ça fonctionne ?

L'élu(e) recherche ensuite sa formation, effectue directement sa demande d'inscription avant que l'organisme puisse valider cette dernière. Pour y accéder : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/qui-peut-utiliser-franceconnect>.

Comment est alimenté Mon Compte Élu ?

- À partir de 2021 et jusqu'en 2022, l'arrêté du 12 juillet 2021 fixe la valeur du DIFE à 400 € par an, avec un plafonnement du compteur de droits à 700 €.
- Courant 2021, les élus municipaux ont converti les 20 heures acquises au titre de leur première année de mandat, soit 300 €, et disposent donc dès cette année jusqu'à 700 € au total sur leur compte DIFE.
- À partir du 1^{er} janvier 2023, le montant annuel du DIFE sera déterminé pour une période de trois ans.

Procédure





NOUVEAU

CYCLE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Lancement le 19 mars 2024

S'inscrire

ANDES x OLbia Formation

ANDES et Olbia Formation, associent leurs compétences et vous proposent une formation inédite pour les élus des collectivités territoriales en charge du sport.

S'APPROPRIER LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU SPORT

Objectifs

- > Décrypter l'environnement institutionnel et économique du secteur sportif
- > Comprendre et analyser les enjeux et les spécificités du secteur
- > Appréhender les jeux d'acteurs et leur rôle au regard de l'organisation d'appartenance.

Modules

Acteurs et gouvernance du sport - Projet sportif territorial - Financement et modèle économique - Les équipements sportifs - Les événements sportifs - Du sport semi-professionnel au sport de haut-niveau

Modalités

6 modules de formation sur 5 mois
5 modules en distanciel
1 module en présentiel

15 participants maximum
Modules de formation de 12h30 à 15h00
ou Modules de formation de 17h00 à 19h30

Tarifs

1 700 € pour les adhérents ANDES | 2 100 € pour les non-adhérents ANDES



Plus d'informations en contactant :

Jérôme PY | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr
ou sur notre [site internet](https://www.andes.fr)

LES FORMATIONS + d'info



23 janvier Comment favoriser et développer la pratique parasport inclusive dans ma commune ?

.....

20 février Quels financements possibles pour mon équipement sportif ?

.....

5 mars Comment développer une politique de Sport-Santé ?

.....

26 mars École active & sportive, comment l'élu(e) aux sports peut-il s'approprier les enjeux ?

.....

9 avril Quels financements possibles pour mon équipement sportif ?

.....

4 mai Quelles solutions d'économies possibles pour mes équipements sportifs ?

Comment l'élu aux sports peut-il accompagner efficacement ses associations sportives locales ?

.....

4 juin Quelles responsabilités de l'élu(e) dans l'exercice de ses missions ?

Comment favoriser et développer la pratique parasport inclusive dans ma commune ?

Date : Mardi 23 janvier 2024

Lieu : Balma (31)

Durée : Présentielle (10h – 16h)

Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES souhaite sensibiliser l'élue(e) en charge du sport aux enjeux de la pratique sportive inclusive pour les personnes en situation de handicap. À l'issue de la formation, les participants sauront identifier les besoins, les spécificités du public en situation de handicap et seront en mesure d'y associer les différents acteurs œuvrant dans le domaine du handicap et du sport santé.

Contenu de la formation

- > Les chiffres clés sur la pratique sportive des PSH en France ;
- > La définition de la pratique inclusive ;
- > Les différentes formes de handicap, les classifications fédérales et l'organisation du parasport ;
- > Les enjeux et les acteurs du sport & handicap ;
- > Le rôle des collectivités locales ;
- > Exemples d'actions menées sur le territoire.



Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Expertises dans la thématique
- Témoignages et partages d'expériences
- Outils participatifs, supports et guides



Intervenants :

- Technicien(e) ANDES
- Expert (représentant CPSF, élus, techniciens, ...)
- Élu(e)s locaux

Tarifs

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Adhérents : 300 €

Non adhérent : 400 €

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

Quels financements possibles pour mon équipement sportif ?

Date : Mardi 20 février 2024

Lieu : Avignon - Vaucluse (84)

Durée : Présentielle (10h – 16h)

Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu(e) en charge du sport de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de son projet de rénovation et de création d'équipement sportif, ainsi que les démarches à mettre en œuvre pour toutes demandes de subvention.

Contenu de la formation

- > Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France
- > Le rôle des collectivités territoriales
- > Le plan 5 000 terrains de sport
- > Les différentes sources de financements publics en France (Etat, Région, Département, EPCI, ...)
- > Les fonds européens
- > Les autres sources de financement : le privé, le mécénat et crowdfunding, les fédérations, ...
- > Les critères d'éligibilité et les démarches administratives.



Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Expertises dans la thématique
- Témoignages et partages d'expériences
- Outils participatifs, supports et guides



Intervenants :

- Technicien(e) ANDES
- Expert (représentant Europe des communes, DRAJES, ...)
- Élu(e)s locaux

Tarifs

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Adhérents : 300 €

Non adhérent : 400 €

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

Comment développer une politique de sport-santé ?

Date : Mardi 5 mars 2024

Lieu : Bordeaux - Gironde (33)

Durée : Présentielle (10h – 16h)

Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES souhaite sensibiliser l'élue(e) en charge du sport aux enjeux du sport santé et à ses bienfaits pour les personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les besoins, les publics cibles et seront en mesure d'y associer les différents acteurs œuvrant pour le sport santé.

Contenu de la formation

- > Les chiffres clés et enjeux du sport-santé en matière de prévention
- > Les dispositifs « Sport sur ordonnance », « cours d'école active et sportive », les « Maisons sport santé » encouragés par le Ministère des Sports
- > Le rôle des collectivités territoriales
- > Les différents acteurs du domaine de la santé, du social et du secteur associatif à associer une démarche de sport santé
- > Les différentes sources de financement



Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Expertises dans la thématique
- Témoignages et partages d'expériences
- Outils participatifs, supports et guides



Intervenants :

- Technicien(e) ANDES
- Expert dans le domaine (médecin, représentant ONAPS, DRAJES, ...)
- Élu(e)s locaux

Tarifs

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Adhérents : 300 €
Non adhérent : 400 €

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

École Active & Sportive, comment l'élu(e) aux sports peut-il s'approprier les enjeux ?

Date : Mardi 26 mars 2024

Lieu : Le Mans - Sarthe (72)

Durée : Présentielle (10h – 16h)

Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES souhaite sensibiliser l'élu(e) en charge du sport aux enjeux du sport à l'école et à ses bienfaits dès le plus jeune âge. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les leviers d'action, les besoins en milieu scolaire et les différentes sources de financement.

Contenu de la formation

- > Les chiffres clés et enjeux du sport en matière de prévention
- > Les bénéfices de l'activité physique et sportive dès le plus jeune âge
- > Les dispositifs encouragés par le Ministère des Sports
 - « 30 minutes d'activité physique quotidienne »,
 - « le savoir rouler à vélo »,
 - « Sport-Santé-culture-civisme »
- > Les dispositifs des fédérations ;
- > Le rôle des collectivités territoriales ;
- > Les différentes sources de financement.



Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Expertises dans la thématique
- Témoignages et partages d'expériences
- Outils participatifs, supports et guides



Intervenants :

- Technicien(e) ANDES
- Expert (représentant ONAPS, DRAJES, techniciens fédéraux)
- Élu(e)s locaux

Tarifs

Prix nets/TVA
non applicable
avec repas inclus

Adhérents : 300 €
Non adhérent : 400 €

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

Quels financements possibles pour mon équipement sportif ?

Date : Mardi 9 avril 2024

Lieu : Paris - Île de France (75)

Durée : Présentielle (10h – 16h)

Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu(e) en charge du sport de connaître les différents acteurs publics et privés du sport en France. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les différentes sources de financement de son projet de rénovation et de création d'équipement sportif, ainsi que les démarches à mettre en œuvre pour toutes demandes de subvention.

Contenu de la formation

- > Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France
- > Le rôle des collectivités territoriales
- > Le plan 5 000 terrains de sport
- > Les différentes sources de financements publics en France : État, Région, Département, EPCI, ...
- > Les fonds européens
- > Les autres sources de financement : le privé, le mécénat / crowdfunding, les fédérations, ...
- > Les critères d'éligibilité et les démarches administratives.



Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Expertises dans la thématique
- Témoignages et partages d'expériences
- Outils participatifs, supports et guides



Intervenants :

- Technicien(e) ANDES
- Expert (représentant Europe des communes, DRAJES, ...)
- Élu(e)s locaux

Tarifs

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Adhérents : 300 €
Non adhérent : 400 €

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr



Témoignage

« Élu en mars 2020 pour mon premier mandat d'adjoint aux sports et équipement sportifs à Ploufragan (Bretagne, Côtes d'Armor), la ville a adhéré à l'ANDES. J'y ai trouvé un réseau fort et à l'écoute des élu(e)s en charge du sport, une dynamique pour nous aider au quotidien.

Depuis 2021 l'ANDES propose des formations, des sessions adaptées à la problématique que nous rencontrons au quotidien dans notre mission d'élus aux sports mais aussi des sessions sur les enjeux de demain. Une vraie mine d'informations qui a permis à l'élue que je suis d'appréhender certaines problématiques et de découvrir comment mettre en place de nouvelles politiques sportives au plus près des concitoyens. Des sessions qui nous permettent de fédérer encore plus notre réseau et surtout de partager nos expériences. Suivre ces formations est un vrai atout. »

XAVIER BIZOT

Adjoint au maire délégué aux Sports et équipements sportifs
Mairie de Ploufragan

Comment l'élu(e) au sport peut-il accompagner efficacement ses associations sportives locales ?

Date : Samedi 4 mai 2024

Lieu : Marseille (13)

Durée : Présentielle (9h30 – 12h)

Congrès ANDES

Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES souhaite proposer à l'élu(e) en charge du sport un panel de solutions lui permettant d'accompagner ses associations sportives locales. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les leviers d'accompagnement tout en respectant le cadre réglementaire et la politique sportive locale.

Contenu de la formation

- > Les chiffres clés du mouvement sportif en France
- > L'organisation du sport en France
- > La compétence et le rôle des collectivités territoriales
- > L'évolution des pratiques sportives
- > Les outils à disposition de l'élu(e) pour encadrer les relations avec ses associations
- > Les outils à disposition de l'élu(e) pour répondre aux problématiques de ses associations (Ex : le guide asso)



Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Expertises dans la thématique
- Témoignages et partages d'expériences
- Outils participatifs, supports et guides



Intervenants :

- Technicien(e) ANDES
- Expert dans le domaine
- Élu(e)s locaux

Tarifs

Prix nets/TVA
non applicable
avec repas inclus

Adhérents : 150 €

Non adhérent : 200 €

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

Quelles solutions d'économies possibles pour mes équipements sportifs ?

Date : Samedi 4 mai 2024

Lieu : Marseille (13)

Durée : Présentielle (9h30 – 12h)

Congrès ANDES

Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu en charge du sport de s'approprier les différents postes d'économies à rechercher lors de la construction, puis du fonctionnement de ses équipements sportifs. L'élu en charge du sport pourra également connaître les différents leviers à actionner pour la réhabilitation / la rénovation énergétique de son / ses équipement(s) sportif(s) ; les pièges à éviter, les solutions à optimiser, ...

Contenu de la formation

- > Les chiffres clés sur les équipements sportifs en France ;
- > Le rôle des collectivités territoriales ;
- > Le fond vert, le plan 5 000 terrains de sport ;
- > Les programmes d'économie d'énergie des fournisseurs historiques.



Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Expertises dans la thématique
- Témoignages et partages d'expériences
- Outils participatifs, supports et guides



Intervenants :

- Technicien(e) ANDES
- Expert dans le domaine
- Élu(e)s locaux

Tarifs

Prix nets/TVA non applicable avec repas inclus

Adhérents : 150 €

Non adhérent : 200 €

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

Quelles responsabilités de l'élu(e) dans l'exercice de ses missions ?

Date : Mardi 4 juin 2024

Lieu : Lyon - Rhône-Alpes (69)

Durée : Présentielle (10h – 16h)

Objectifs de formation

Dans le cadre de cette formation, l'ANDES propose à l'élu(e) en charge du sport d'identifier les risques induits par la fonction d'élu(e) aux sports. A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les droits et les jurisprudences permettant de se prémunir contre les risques induits par son pouvoir exécutif.

Contenu de la formation

- > Définition de la responsabilité administrative de l'élu(e)
- > Le pouvoir de police, la responsabilité pour / sans faute
- > La responsabilité pénale de l'élu(e)
- > Les points de vigilance



Méthodologie et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et supports de présentation des intervenants
- Expertises dans la thématique
- Témoignages et partages d'expériences
- Outils participatifs, supports et guides



Intervenants :

- Cabinet d'avocats Thierry Braillard
- Expert dans le domaine de la responsabilité juridique
- Élu(e)s locaux

Tarifs

Prix nets/TVA
non applicable
avec repas inclus

Adhérents : 300 €
Non adhérent : 400 €

Formation éligible au DIFE



Je m'inscris

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Jérôme PY, chargé de mission formation | 06 59 46 46 91 | formation@andes.fr

Notre catalogue et les différentes formations
sont disponibles sur www.andes.fr



Jérôme PY

Chargé de mission « Gestion et suivi de formations »
formation@andes.fr | 06 59 46 46 91 | 05 34 43 05 18